



La Directrice,



N° 007-2025/EVT/DIR

Papeete, le 10 janvier 2025

à

Monsieur le Président

de la Chambre Territoriale des Comptes de la Polynésie française

BP 331 – 98713 Papeete TAHITI

Rue Edouard Ahnne – Immeuble Uupa

Tél. : 40 50 97 10 – 40 50 97 19

Courriel : polynesiefrancaise@crtc.ccomptes.fr

Objet : Réponse au rapport définitif du contrôle des comptes et de la gestion de l'EPIC
Vanille de Tahiti

Réf : V/courrier n° 2024-450 du 11 décembre 2024

Monsieur le Président,

Par courrier sus-référencé, vous m'aviez transmise le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'EPIC Vanille de Tahiti, qui formule en conclusion, *la préparation à partir de 2024 des conditions économiques et sociales de la dissolution de l'établissement*.

Conformément aux dispositions de l'article L. 272-66 du code des juridictions financières, j'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous ma réponse.

Après une analyse approfondie de votre rapport et en tenant compte du soutien affirmé de notre Conseil d'Administration ainsi que de notre ministère de tutelle, je tiens à exprimer un avis défavorable à cette recommandation.

En effet, nous nous engageons dans une démarche de restructuration visant à aligner notre fonctionnement avec nos objectifs fixés vers une autonomie financière. Dans ce cadre, nous avons élaboré un plan de redynamisation soutenu activement par le Conseil d'Administration de notre établissement et les autorités gouvernementales de notre Pays.

Un plan d'actions concret sera mis en œuvre visant à :

- restructurer l'établissement sur l'aspect économique et social nécessitant une refonte statutaire et opérationnelle ;
- transférer les missions initiales de l'EVT aux institutions partenaires et aux professionnels de la filière ;

- redynamiser l'activité industrielle et commerciale en consolidant la diversification des offres, l'amélioration de la compétitivité sur le marché, et la mise en place d'un plan de relance stratégique. L'EVT deviendra un organisme de production et d'agro-transformation de produits dérivés de la Vanille de Tahiti ;
- renforcer l'autonomie financière à l'horizon 2028 en évoluant vers un fonctionnement transparent et efficient de manière à ne plus dépendre, à terme, des financements des collectivités publiques. Le suivi rigoureux des indicateurs de performance garantira la réussite de cette transformation.

Afin de suivre l'évolution des actions entreprises et de garantir que les résultats obtenus soient conformes aux attentes, nous demeurons ouverts à toute collaboration avec les institutions compétentes.

Notre détermination à maintenir l'activité de l'établissement tout en le transformant en un acteur autonome et performant, nous contraints à désapprouver votre recommandation unique de fermeture en 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Laiza VONGEY

